

Faits saillants des négociations collectives



Le rapport trimestriel « Faits saillants des négociations collectives » de l'Ontario offre un aperçu des activités de négociation collective en Ontario au moyen de graphiques et de tableaux interactifs. Les renseignements de ces rapports sont tirés des conventions collectives communiquées au ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences. Les données reflètent des ententes de règlement conclues pour des employés basés en Ontario relevant de la sphère de compétence provinciale ou fédérale.

Cette ressource comprend :

Aperçu des salaires : un aperçu des augmentations de salaire négociées en Ontario.

Tendances des salaires par secteur : des renseignements sur les augmentations de salaire négociées, présentés par secteur.

Tendances des salaires par industrie : des renseignements sur les augmentations de salaire négociées, présentés par type d'industrie.

Négociations en vue d'un règlement : des renseignements sur le stade et la durée des règlements et sur la durée des négociations.

Interruptions de travail : les faits saillants des interruptions de travail relevant de la compétence de l'Ontario.

Liste des règlements : une liste de certains règlements indiquant les noms des employeurs et des syndicats, les dates d'entrée en vigueur et d'expiration des conventions, les augmentations de salaire négociées, etc.

Pour obtenir des renseignements sur la production de rapports, veuillez lire les **Notes/Ressources**.

* *Données à jour le :* **14/7/2022**

Année de ratification

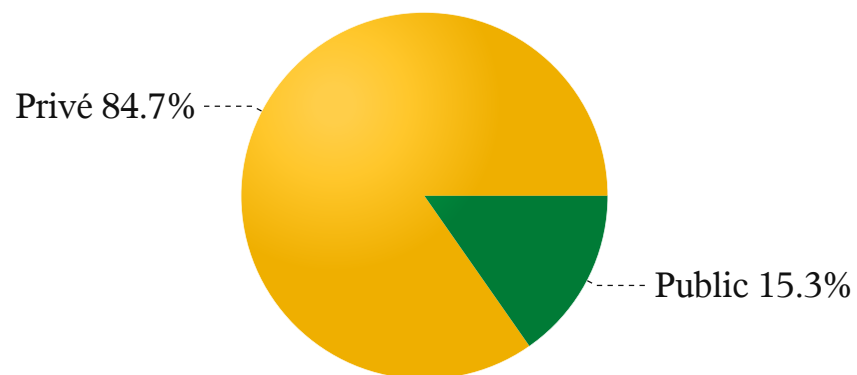
2022

Trimestre de ratification

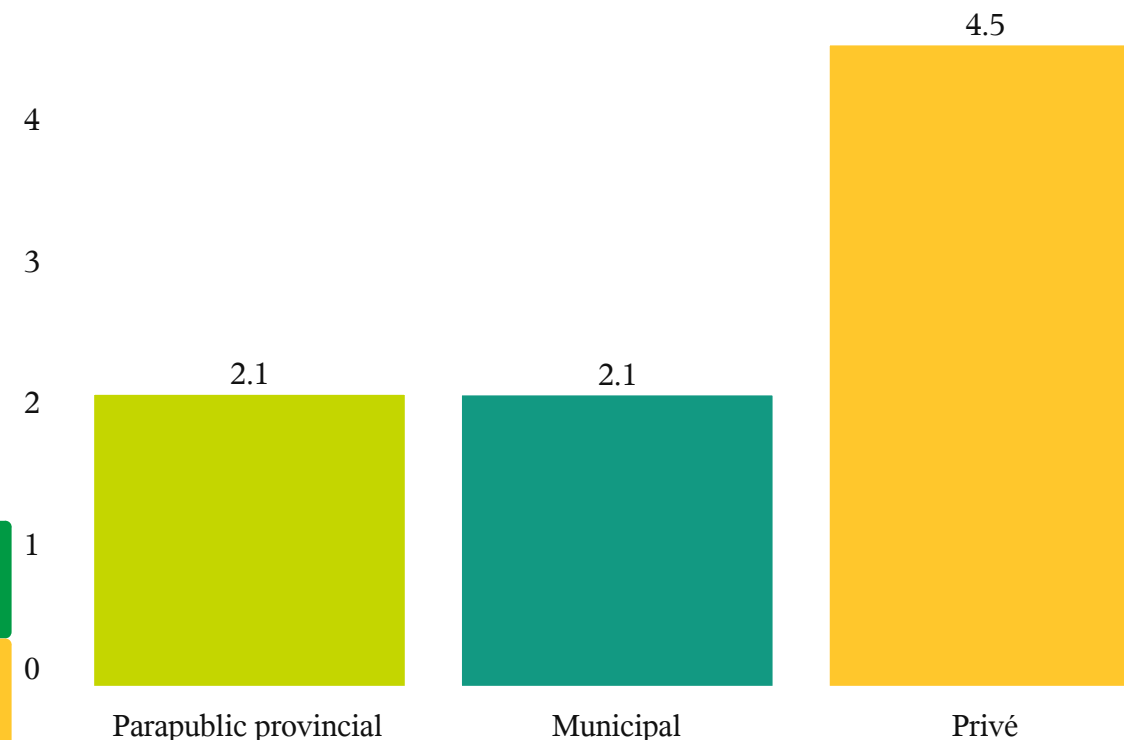
2nd quarter 2022

[Cliquez ici pour en savoir plus sur la visualisation des rapports et l'interaction avec eux](#)

Règlement par secteur (% d'employés)



Augmentations annuelles moyennes du salaire de base (%) par secteur



Augmentations annuelles moyennes du salaire de base (%)

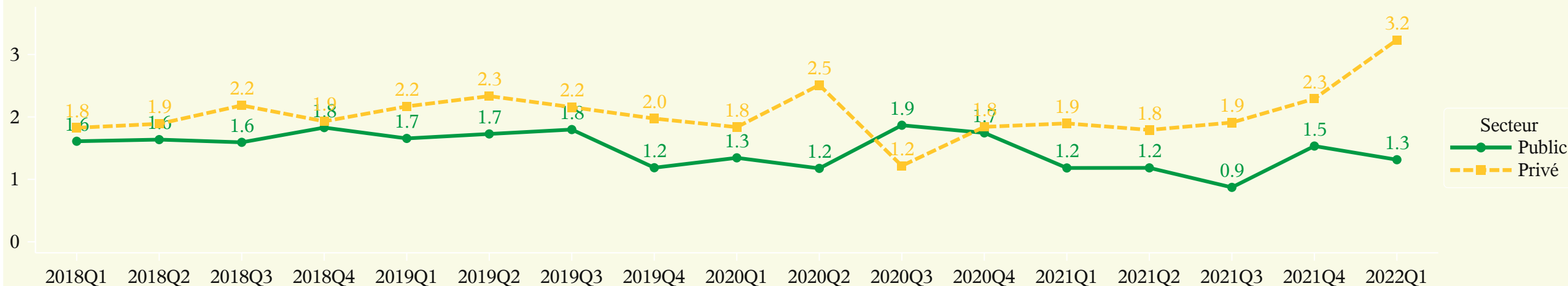
Tous les règlements - 4.2%35 règlements
44,082 employés• **Public - 2.1%**

18 règlements | 6,739 employés

• **Privé - 4.5%**

17 règlements | 37,343 employés

Tendances des augmentations annuelles moyennes du salaire de base (%) dans les règlements des secteurs public et privé



Année de ratification

2022

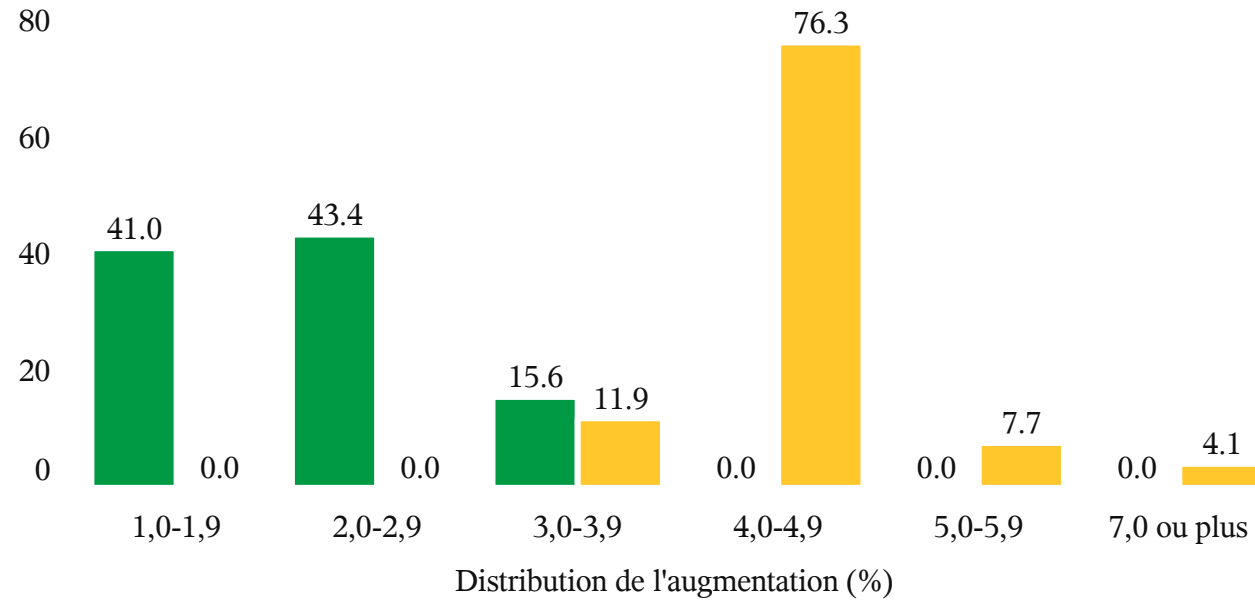
Trimestre de ratification

2nd quarter 2022

[Cliquez ici pour en savoir plus sur la visualisation des rapports et l'interaction avec eux](#)

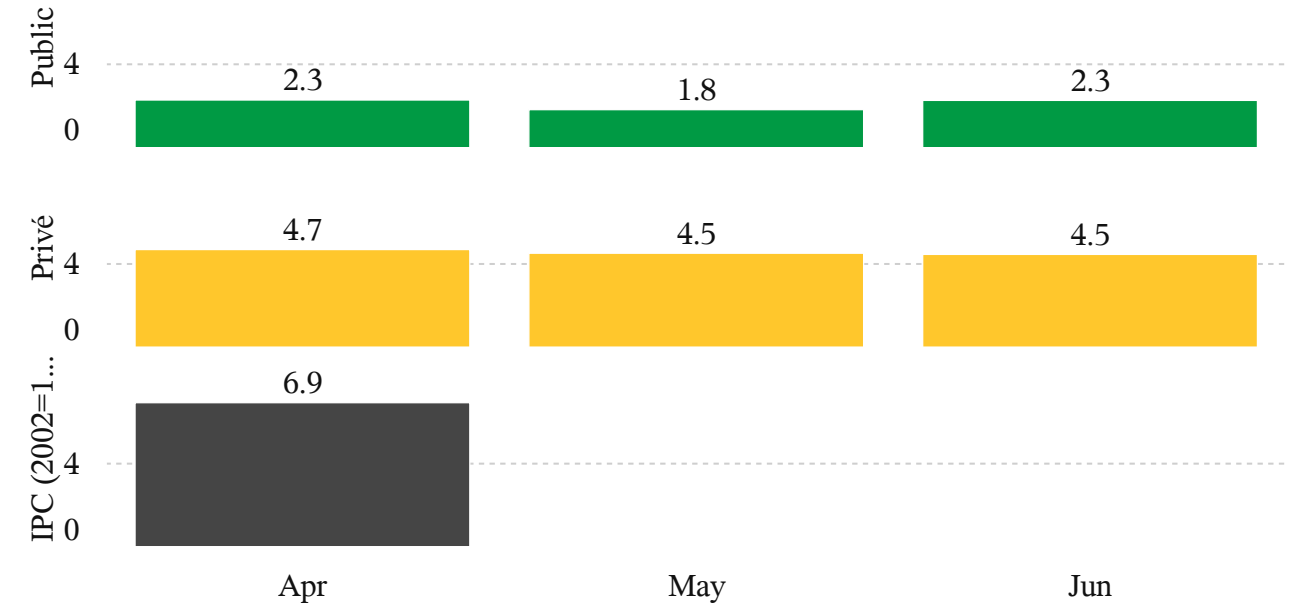
Distribution des augmentations annuelles moyennes du salaire de base par secteur et nombre d'employés (%)

■ Employés du secteur public (%) ■ Employés du secteur privé (%)

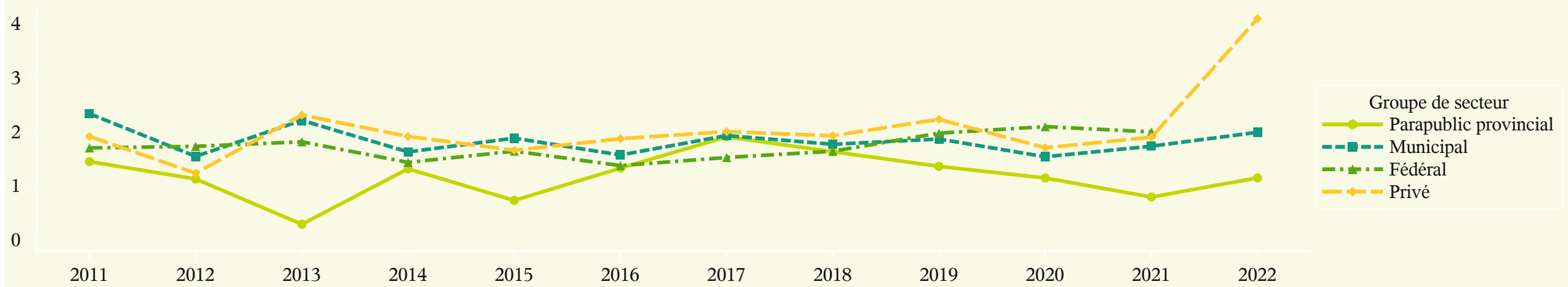


Augmentations annuelles moyennes du salaire de base (%) par secteur et indice des prix à la consommation (IPC)

Secteur



Tendances du taux (%) moyen d'augmentation du salaire de base annuel dans le secteur parapublic provincial, le secteur municipal, le secteur fédéral et le secteur privé, ainsi que dans les secteurs public et privé, par rapport à l'indice des prix à la consommation (IPC), janvier 2011 à ce jour



Année de ratification

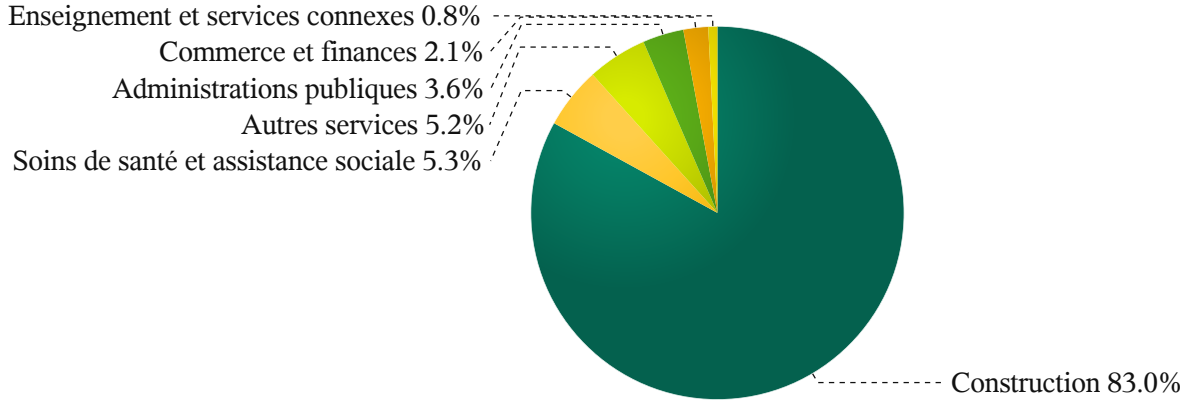
Trimestre de ratification

[Cliquez ici pour en savoir plus sur la visualisation des rapports et l'interaction avec eux](#)

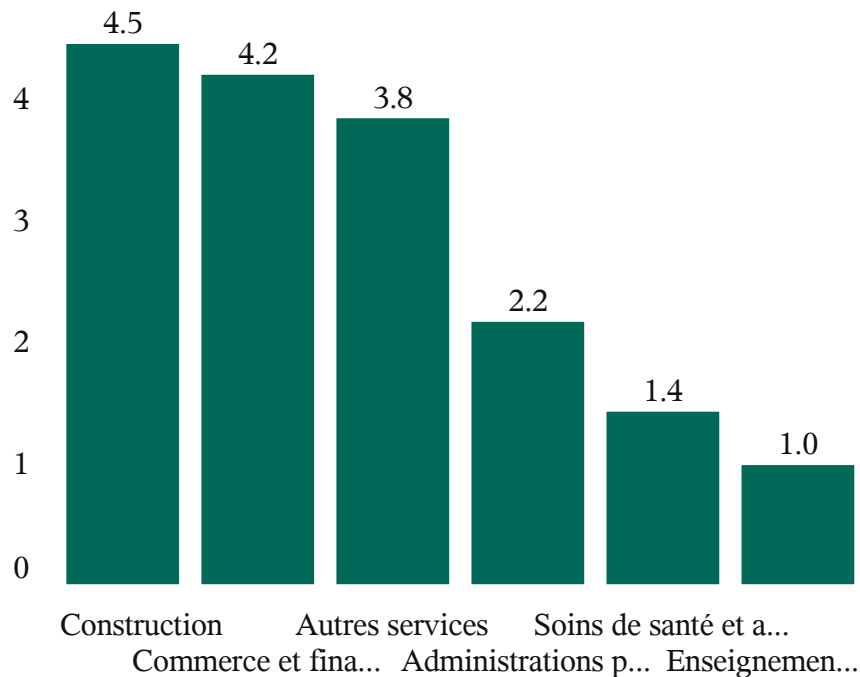
2022

2nd quarter 2022

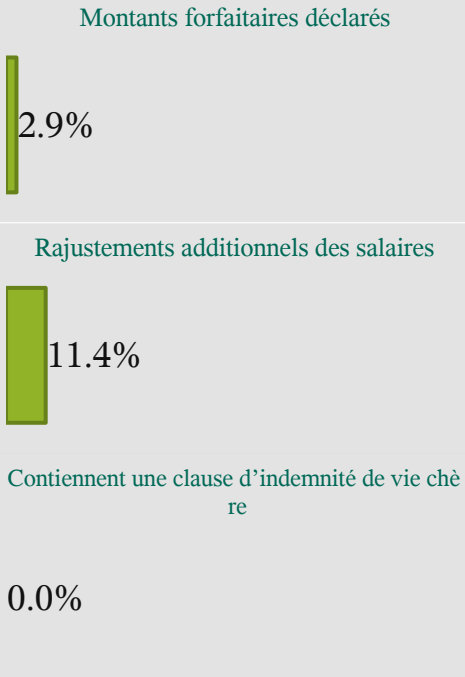
Catégorie d'industrie des règlements selon le nombre d'employés (% du total)



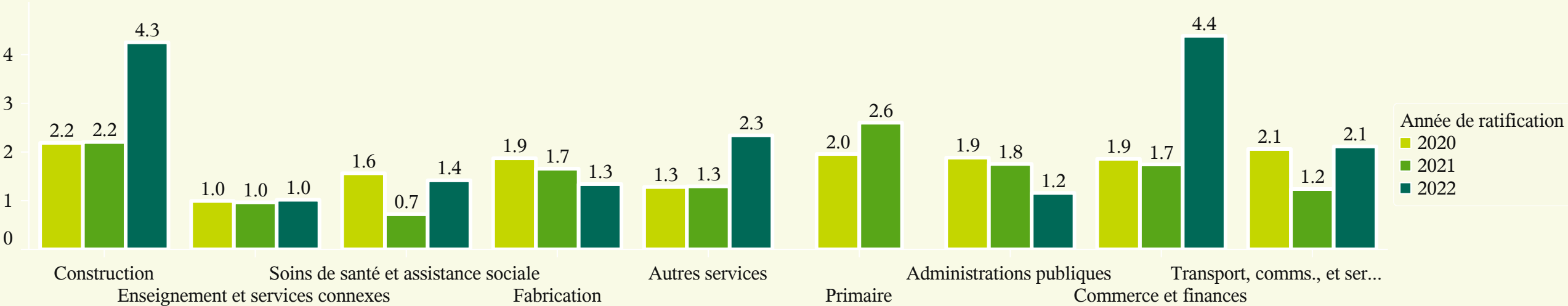
Augmentations annuelles moyennes du salaire de base (%) par industrie



Autre rémunération (% de l'ensemble des règlements). Pour voir les règlements, cliquer deux fois sur le diagramme à barres



Augmentations annuelles moyennes du salaire de base (%) par industrie, janvier 2019 à ce jour



Année de ratification

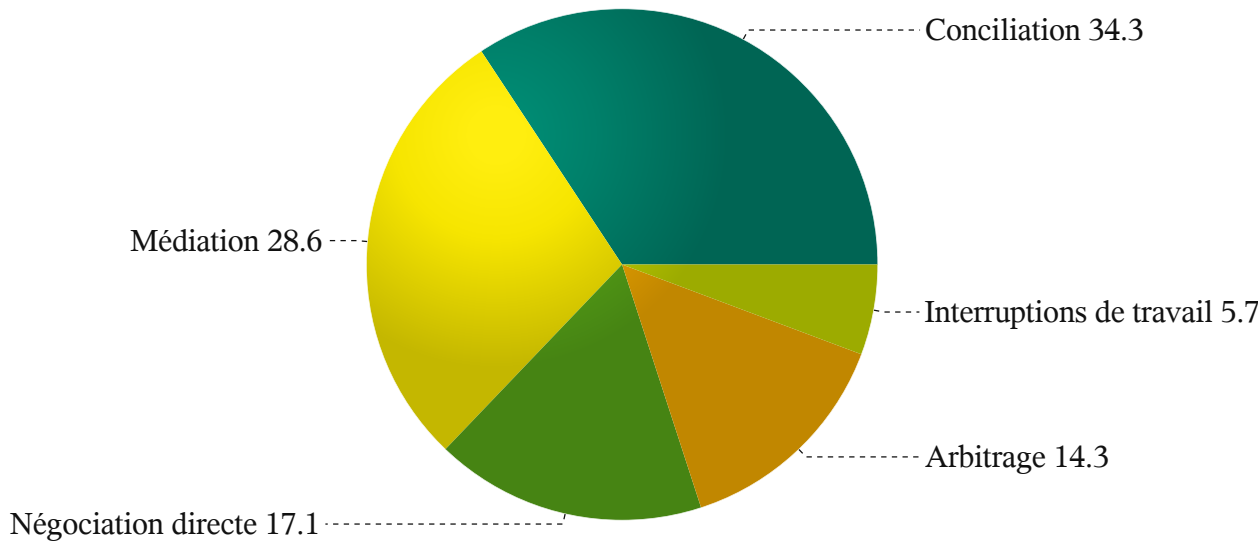
2022

Trimestre de ratification

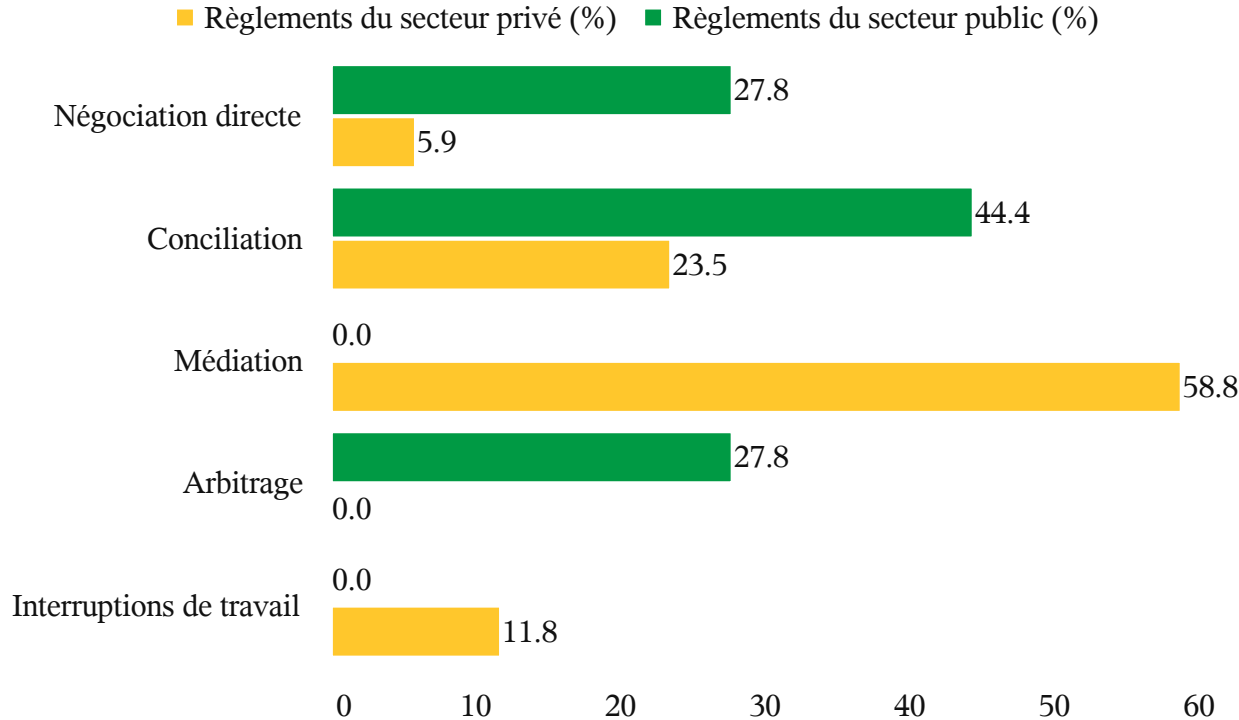
2nd quarter 2022

[Cliquez ici pour en savoir plus sur la visualisation des rapports et l'interaction avec eux](#)

Stade du règlement (% de l'ensemble des règlements)

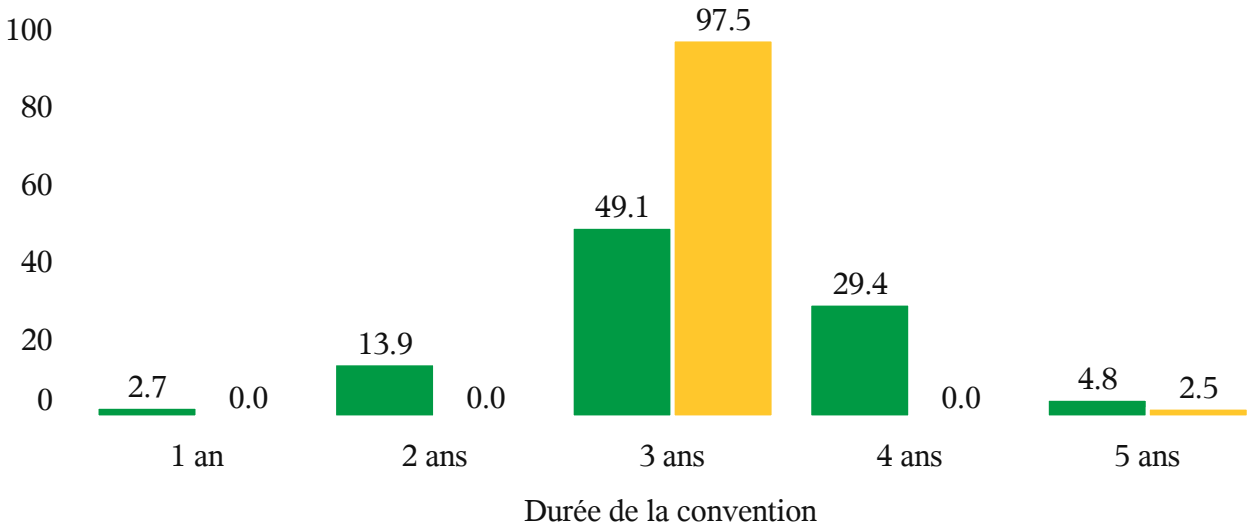


Stade du règlement par secteur (% de l'ensemble des règlements)

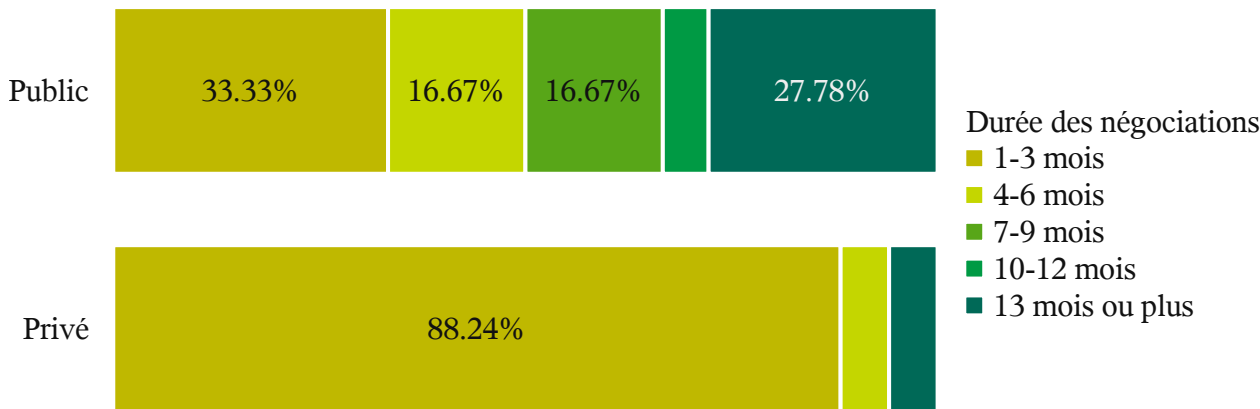


Durée du règlement par secteur (% d'employés)

Employés du secteur public (%) Employés du secteur privé (%)

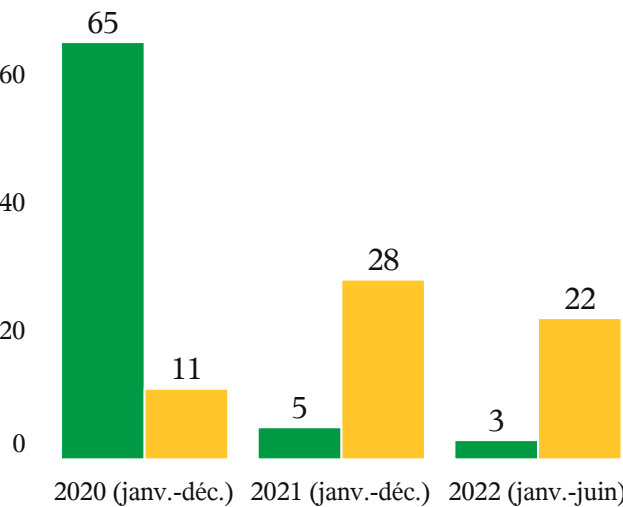


Durée des négociations par secteur (% de l'ensemble des règlements)

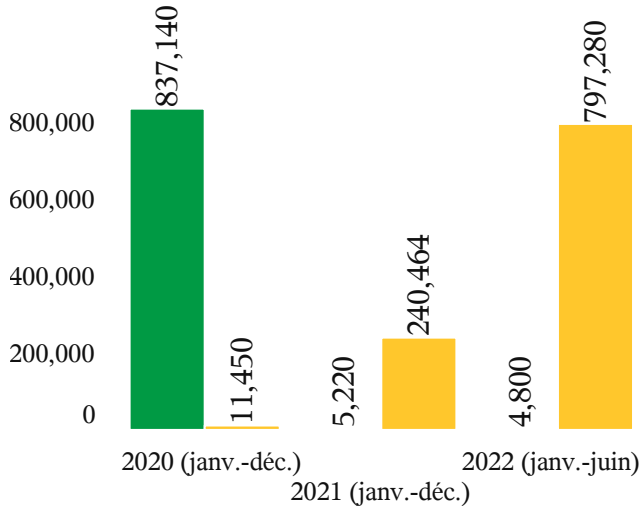


Interruptions de travail et jours-personnes perdus, janvier 2020 à juin 2022

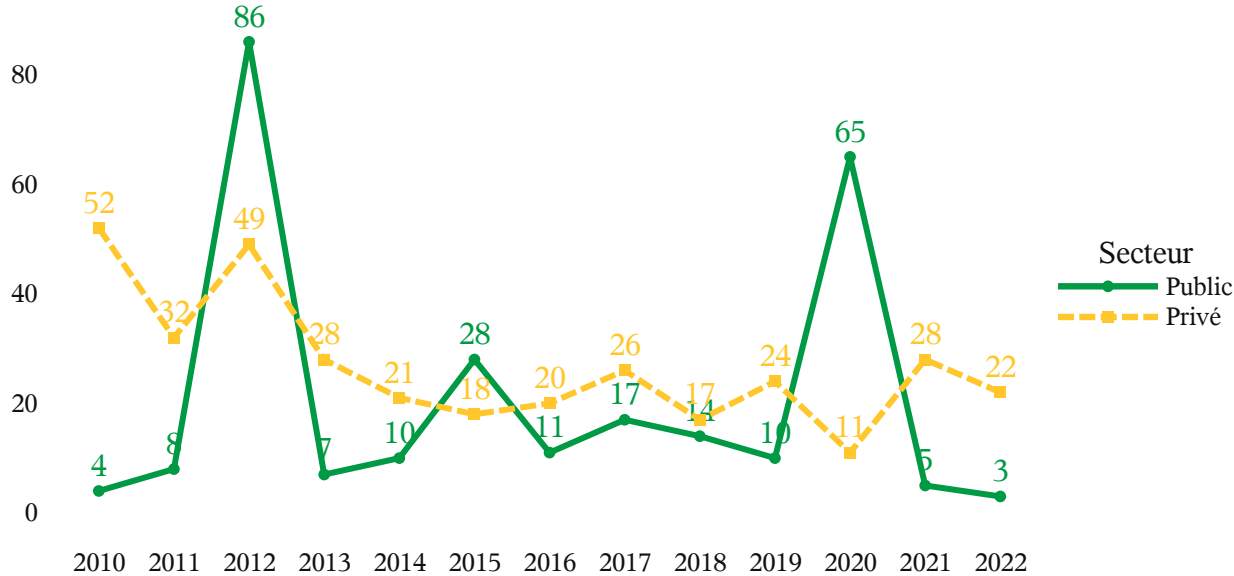
Nombre d'interruptions de travail



Nombre de jours-personnes perdus



Tendances des interruptions de travail, janvier 2010 à juin 2022



Interruptions de travail, janvier 2010 à juin 2022*

Année	Nombre d'interruptions de travail	Nombre d'employés concernés	Nombre d'employés par interruption de travail	Nombre de jours-personnes perdus	Nombre de jours-personnes perdus par employé concerné	Durée moyenne des interruptions de travail (jours d'arrêt)	Jours-personnes perdus en % du temps de travail annuel est
2010	56	10,711	191	704,630	66	71	0.05
2011	40	11,502	288	352,160	31	65	0.02
2012	135	65,982	489	200,600	3	13	0.01
2013	35	13,155	376	288,310	22	48	0.02
2014	31	5,479	177	132,200	24	59	0.01
2015	46	21,242	462	337,470	16	54	0.02
2016	31	12,058	389	244,800	20	37	0.01
2017	43	20,055	466	417,870	21	27	0.03
2018	31	11,016	355	303,230	28	45	0.02
2019	34	111,819	3,289	354,710	3	27	0.02
2020	76	820,813	10,800	848,590	1	3	0.06
2021	33	8,557	259	245,684	29	34	0.02

* Les données sont préliminaires . Renseignements sur les interruptions de travail

Ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences de l'Ontario

- Sauf indication contraire, tous les rapports se fondent sur des données recueillies par le ministère jusqu'au : **14/7/2022**.
- Toutes les données sont préliminaires et proviennent de renseignements communiqués au ministère. Les ententes de règlement examinées ne constituent pas forcément une liste exhaustive, car il se pourrait que certaines ne soient pas déposées auprès du ministère.
- Sauf indication contraire, tous les renseignements salariaux sont fondés sur les règlements visant au moins 150 employés, à l'exception des règlements centraux du secteur de l'éducation (à jour en septembre 2015).
- Sauf indication contraire, les augmentations moyennes du salaire annuel sont calculées en fonction du taux de rémunération de base et pondérées selon le nombre d'employés. Les données sur le salaire peuvent inclure d'autres rajustements de salaire, mais excluent les paiements forfaitaires ou les primes. Les augmentations ne reflètent pas nécessairement l'augmentation moyenne pour chaque membre de l'unité de négociation. Les valeurs indiquées pour les augmentations de salaire peuvent être arrondies par rapport aux valeurs originales. Les augmentations annuelles individuelles se fondent sur l'année civile (de janvier à décembre) et si de multiples augmentations ont eu lieu au cours d'une année civile, le pourcentage indiqué représente l'augmentation combinée au cours de cette année.
- Sauf indication contraire, les données de l'industrie utilisées pour tous les rapports se fondent sur le [Système de classification des secteurs de l'Amérique du Nord \(SCIAN\)](#).

Pour plus d'information, veuillez consulter les rapports suivants ou nous contacter :

- [Conventions collectives parvenant à échéance](#) : onventions collectives parvenant à échéance selon la date, l'industrie, le secteur, le syndicat, etc.
- [Aperçu de l'industrie](#) : Instantanés annuels des données sur les négociations collectives par secteur d'activité
- [Rapport sur la liste des employeurs](#) : Liste des relations de négociations actives entre employeurs et syndicats
- [Recherche interactive des conventions collectives](#) : Recherche de conventions collectives et de décisions arbitrales en cas de conflit d'intérêts déposées auprès du MTFDC
- [Liste des conventions collectives personnalisés](#) : Personnalisez et visualisez les listes de conventions collectives à l'aide de filtres de recherche approfondie, par employeur, syndicat, industrie, législation, etc.

Bureau d'information sur les relations de travail
Ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences de l'Ontario
400, avenue University, 8e étage
Toronto, ON M7A 1T7

Courriel: drs.infoservices@ontario.ca

Votre avis compte. Aidez-nous à améliorer nos rapports d'analyse interactive en nous faisant part de vos commentaires ci-dessous.